

DÉCRET N° 93-18 du 1er Février 1993

portant nomination d'un Elève-Officier  
d'Enseigne de Vaisseau de 2<sup>e</sup> Classe,  
au Titre de l'Année 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi N° 90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU La Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée ;
- VU La Loi N° 87-001 du 27 Février 1987 portant Loi des Finances pour la gestion 1987, notamment en son article 25 ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 90-180 du 08 Août 1990 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR Proposition du Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Janvier 1993 ;

D E C R E T E :

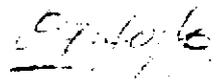
Article 1er.- L'Elève-Officier EDA KOMOHOU Paphaël des Forces Armées Béninoises est nommé au grade d'Enseigne de Vaisseau de 2<sup>e</sup> Classe ( Lieutenant-Stagiaire) pour compter au 1er Octobre 1992.

Article 2.- La présente nomination n'entraîne aucune incidence financière sur le Budget National conformément aux dispositions de l'article 25 de la Loi des Finances sus-visée.

Article 3.- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er Février 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement;



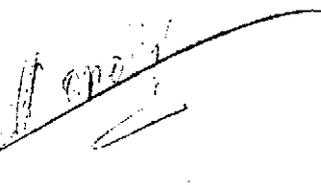
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



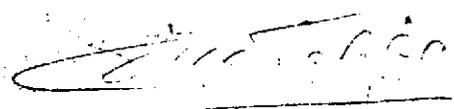
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOW

Le Ministre Délégué à la Prési-  
dence de la République, Chargé  
de la Défense Nationale,



Jean-Florentin V. FELIHO

Ampliatiions : PR 6 AN 6 CAB/MIL 2 CS 2 MESGPR 4 MDN 6 SGG 4  
AUTRES MINISTERES 18 SPD-IGE-DEP/INSAE 3 DSI 2 DSDV/DCF/DB/DTCP 8  
ENA 6 INTERESSE 1 DOSSIER INTERESSE 1 JORB 1.-